

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - CONTRATS AIDÉS

Premier réseau d'aide alimentaire en France, les **Banques Alimentaires luttent au quotidien contre la précarité et le gaspillage alimentaires depuis plus de 30 ans**. En 2016, les Banques Alimentaires ont ainsi récolté gratuitement 106.000 tonnes de denrées pour redistribuer plus de 212 millions de repas à 2 millions de personnes en France, soit à un bénéficiaire de l'aide alimentaire sur deux.

Cet exploit quotidien est rendu possible grâce aux équipes des Banques Alimentaires, composées de **6070 bénévoles** et de **497 salariés**, dont **256 en contrat aidé**, soit plus de 50% de nos salariés. **Les Banques Alimentaires jouent ainsi un rôle actif pour lutter contre l'exclusion sociale et favoriser la réinsertion par l'emploi.**

À l'échelle de la seule Banque Alimentaire de Rennes : **80 bénévoles** se relaient pour assurer la collecte et la redistribution de **1100 tonnes de denrées**, soit l'équivalent de **2 millions de repas**. Ils accordent environ 2 demi-journées de leur temps à l'aide alimentaire. Ils sont aidés par **4 personnes bénéficiant d'un contrat aidé** présents de façon permanente. L'expérience des années passées montre qu'à l'issue de leur contrat à la Banque Alimentaire, ils ont des facilités pour retrouver un emploi et ont beaucoup gagné en employabilité.

Ces personnes accomplissent toutes sortes de missions indispensables au fonctionnement quotidien d'un service d'intérêt général, quasiment de service public, relatif à l'aide alimentaire aux plus démunis: accueil téléphonique et secrétariat, chauffeur ou préparateur de commandes.

Si le réseau des Banques Alimentaires n'a pas vocation à se prononcer sur une mesure de gouvernement, **nous souhaitons alerter tous les décideurs sur les conséquences immédiates de la suppression de ces contrats**. D'une part, ce sont des salariés des Banques Alimentaires, qui vont se retrouver sans activité à nouveau. D'autre part, ce sont des ressources humaines permanentes en moins pour l'accomplissement continu de nos missions quotidiennes, confrontées à une augmentation constante du nombre de bénéficiaires.

La suppression de ces contrats est brutale et ne permet pas de pallier la disparition de ces emplois, compte tenu de la nature de nos ressources financières. Aussi, nous souhaiterions que l'Etat mette rapidement en place des mesures particulières afin d'assurer la continuité de nos missions.

Emmanuel de LONGEAUX, Président